

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 juin 2018

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (12) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par M. JASPART), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme GAUTHIÉ.

Date de convocation : 12 juin 2018

Délibération n° : 23-2018

Objet : Cession d'un véhicule pour destruction

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon est propriétaire d'un véhicule Renault Kangoo, immatriculé DC-452-YM (n° inventaire 02-1620), mis en circulation le 9 juillet 2003. Affecté à la Direction du CCAS, il était remis au garage municipal pour pièces détachées.

Après avoir utilisé les pièces pouvant être utiles, le garage demande au CCAS de procéder à la cession pour destruction de ce véhicule à un professionnel, à titre gratuit.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- décident la cession pour destruction, à titre gratuit, du véhicule ci-dessus désigné à un professionnel ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20180628-23-2018-DE
Date de télétransmission : 28/06/2018
Date de réception préfecture : 28/06/2018

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité